

Groupe de Travail 1 : Production de l'UE

Projet de procès-verbal

Mardi 4 juin 2024 (10h00 – 13h30 CET)

Copa Cogeca (Salle de réunion A), Rue de Trèves 61, 1040 Bruxelles

Interprétation en ANG, ES, FR

Mot de bienvenue du Président, Julien Lamothe

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation du Président.

Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière réunion (03.04.24) : adoptés

Points d'action

- **État d'avancement des décisions prises lors de la réunion précédente : pour information**
- Critères de durabilité pour les produits de la pêche et de l'aquaculture
 - Suite à la publication du rapport du GTE du CSTEP, les commentaires des membres seront recueillis sur la mise au point des trois indicateurs spécifiques à la pêche, qui seront examinés lors de la prochaine réunion.
 - Questionnaire diffusé : 6 - 20 mai 2024
 - Projet d'avis diffusé : 23 mai 2024
- Les pêcheurs de l'avenir
 - Suite à l'intégration des éléments relatifs au marché, la signature de la lettre conjointe rédigée par le CC EOS sur la méthodologie du projet de prospective sera proposée au Comité Exécutif.
 - Intégration de la politique de marché dans la lettre commune
 - Approbation par le Comité Exécutif : 22 mai 2024
- Transition énergétique du secteur de la pêche et de l'aquaculture de l'UE
 - Le Secrétaire Général échangera de manière informelle avec les membres intéressés sur le texte en attente.
 - Ensuite, le projet d'avis sera soumis au Comité Exécutif en vue de son examen et de son éventuelle approbation par le biais d'une procédure écrite urgente d'une semaine.
 - Le Secrétaire Général a échangé avec Oceana, Europêche, EAPO, ClientEarth et EMPA.
 - Approbation par le Comité Exécutif : 29 avril 2024
- Données sociales dans la pêche
 - Envoi d'un e-mail à la DG MARE pour l'informer qu'aucune réponse formelle aux questionnaires sur les indicateurs sociaux ne sera transmise, et qu'un vade-mecum sur la



répartition des Possibilités de Pêche sera envoyé, tout en mentionnant les questions soulevées par les membres lors de la réunion, y compris l'importance de l'élaboration d'indicateurs sociaux.

- Envoi d'un e-mail : 9 avril 2024

- Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA)
 - Envoi d'un e-mail au consultant externe de la Commission européenne pour l'informer qu'aucune réponse formelle au questionnaire sur l'évaluation à mi-parcours du FEAMPA ne sera envoyée, tout en mentionnant les questions soulevées par les membres lors de la réunion, notamment le fait que la mise en œuvre n'en est encore qu'à ses débuts dans de nombreux États membres.
 - Envoi d'un e-mail : 9 avril 2024

Obligation de Débarquement

- **Mise à jour de l'étude appuyant l'évaluation de l'obligation de débarquement, comprenant la consultation des parties prenantes, par Pedro Reis Santos (Secrétaire Général)**

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation.

Le Secrétaire Général, au nom d'Evelien Ranshuysen (DG MARE), a fait le point sur l'étude appuyant l'évaluation de l'obligation de débarquement, qui comprenait des consultations avec les parties prenantes.

Le Secrétaire Général a expliqué que la Commission européenne a commandé une étude à des consultants externes pour appuyer l'évaluation de l'obligation de débarquement. Le MAC était censé fournir des commentaires sur la politique mentionnée. L'évaluation a été lancée en 2023 et se poursuivra jusqu'en 2025. L'évaluation a pour objectif de déterminer comment l'obligation de débarquement a fonctionné à travers sept critères : efficacité, efficience, pertinence, cohérence, valeur ajoutée de l'UE, complémentarité et durabilité. Le Secrétaire Général a indiqué que les prestataires solliciteraient la contribution des États membres, des Conseils Consultatifs et des parties prenantes au niveau de l'UE, et qu'ils s'attendaient à recevoir des données à la fois quantitatives et qualitatives. À cet égard, il a rappelé aux membres qu'une enquête avait déjà été diffusée en vue d'obtenir leurs commentaires.

Le Secrétaire Général s'est déclaré disponible pour envoyer les questions des membres, sous forme écrite, à Mme Ranshuysen.

- **Échange de points de vue**

Pim Visser (VisNed) s'est interrogé quant à l'impact de l'obligation de débarquement sur les premiers points de vente, en particulier sur les investissements requis en matière d'infrastructures, en cas de mise en œuvre totale de la politique. En raison des exemptions existantes, aucune quantité significative de poisson ne sera transformée en farine de poisson. En raison du manque d'usines de farine de poisson à proximité des ports, un investissement très important serait nécessaire. M. Visser a donc voulu savoir si ces éléments avaient été pris en compte dans l'étude. Selon lui, il est nécessaire



d'examiner la faisabilité de la politique et les conséquences pour les infrastructures portuaires et de transformation. Il estime que l'obligation de débarquement devrait être remplacée par un enregistrement des captures plus transparent et de meilleure qualité à bord des navires de pêche.

Paul Thomas (EAPO) a souhaité savoir si, suite à l'évaluation réalisée conformément aux lignes directrices pour une meilleure réglementation ("Better Regulation Guidelines"), il serait possible de réformer la politique.

Gerd Heinen (DG MARE) a encouragé les participants à soumettre par écrit les questions soulevées aux services de la Commission, afin de garantir des réponses coordonnées.

Nicolás Fernández Muñoz (OPP72) a affirmé que l'obligation de débarquement découlait d'une décision politique arbitraire qui n'impliquait pas les parties prenantes, lesquelles en subissaient les conséquences. M. Fernández a appelé à un changement d'approche de la part de la Commission européenne au cours du prochain mandat. La Commission devrait veiller à l'implication des acteurs de l'industrie, y compris du secteur primaire et de la transformation. M. Fernández a souhaité savoir si les services de la Commission étaient satisfaits des résultats de l'obligation de débarquement.

- **Voie à suivre**

Le Président a déclaré que, plus tard dans l'année, un échange plus étendu au sujet de l'obligation de débarquement pourrait avoir lieu lors de l'examen de l'évaluation en cours de la Politique Commune de la Pêche, qui devrait prendre en compte les avis antérieurs sur la question.

Le Secrétaire Général a rappelé que, dans le cadre du programme de travail annuel, un engagement avait été pris de fournir des avis à la Commission européenne sur la mise en œuvre de l'obligation de débarquement. Le Secrétaire Général a également rappelé la possibilité de transmettre aux membres un questionnaire basé sur l'enquête des consultants externes.

Le Président a proposé de soumettre les questions soulevées par les membres par écrit aux services de la Commission. Le Président a également proposé de transmettre un questionnaire aux membres, qui servirait de base à un projet d'avis à examiner lors de la prochaine réunion.

Sensibilisation et rôle des Organisations de Producteurs

- **Présentation des projets financés dans le cadre du Plan de Production et de Commercialisation par Thomas Kruse, Danish Fishers Producer Organisation (DFPO)**

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation et [ici](#) pour accéder à la brochure de la DFPO.

Thomas Kruse (DFPO) a présenté les projets financés dans le cadre du Plan de Production et de Commercialisation de son Organisation de Producteurs. M. Kruse a expliqué que la Danish Fishers Producer Organisation (DFPO) est la plus grande Organisation de Producteurs au Danemark, représentant des pêcheurs de toutes envergures, des plus petits aux plus grands. Il a souligné que la DFPO privilégie la durabilité à travers les trois piliers que sont l'environnement, l'économie et le social, en garantissant jusqu'à 60 000 emplois et en collaborant avec toutes les associations de pêche locales. Il a indiqué que la criée de Hanstholm a un revenu annuel de plus de 70 millions d'euros. La DFPO



opère en mer du Nord, dans le Skagerrak, le Kattegat, la mer Baltique, les eaux du Groenland et l'Atlantique Nord, et la situation de la mer Baltique a un impact significatif sur les associations régionales.

M. Kruse a décrit les principales activités de la DFPO, qui consistent notamment à conseiller les pêcheurs et les associations de pêche locales sur les réglementations nationales et européennes en matière de pêche. La DFPO n'attribue pas de quotas à ses membres, mais les attribue directement par le biais de quotas individuels transférables. Il a insisté sur l'importance de la coopération nationale et internationale, soulignant que la DFPO dispose d'un bureau à Bruxelles qui œuvre pour influencer la politique. M. Kruse a également déclaré que l'interprétation des accords internationaux et régionaux, en particulier après le Brexit, est une préoccupation majeure pour la DFPO. En outre, il a mentionné que la DFPO a une relation étroite avec les autorités danoises, siégeant dans tous les comités permanents relevant du ministère danois de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche (Ministry of Food, Agriculture, and Fisheries).

M. Kruse a souligné que la coexistence en mer, en particulier avec l'industrie des parcs éoliens et les ONG environnementales, est primordiale. À cet égard, il a expliqué que la DFPO adopte une approche écosystémique en matière de gestion pour le développement d'Aires Marines Protégées qui peuvent à la fois fournir des avantages en termes de conservation et permettre à l'industrie de continuer à pêcher. M. Kruse a également souligné que la collaboration avec le syndicat des travailleurs (3F) et DTU Aqua, ainsi que les efforts déployés en matière de formation par l'intermédiaire du North Sea College, se poursuivaient activement.

M. Kruse a attiré l'attention sur un projet de vidéosurveillance mené à Kattegat, notant que, bien que les pêcheurs danois se soient initialement opposés à la vidéosurveillance dans la pêche à la langoustine, les futurs navires disposeront de trois options pour participer au projet : 1) de manière volontaire avec des contrôles réduits, 2) en optant pour que les caméras ne soient utilisées qu'à des fins de recherche, ce qui les soumettra à davantage de contrôles, ou 3) en choisissant de ne pas participer au programme, ce qui les soumettra à des contrôles stricts. Il a souligné que 80 % des navires danois utilisent déjà la vidéosurveillance parce qu'ils sont autorisés à opérer dans les eaux britanniques, où la vidéosurveillance est obligatoire. Il a prédit qu'à l'avenir, tous les navires danois seraient équipés d'un système de vidéosurveillance.

Le Président a demandé des informations sur le nombre de navires de pêche faisant partie de la DFPO.

Thomas Kruse (DFPO) a expliqué que la majorité des navires de pêche danois participent à la DFPO ou à la Danish Pelagic Producers Organisation. Il existe une troisième Organisations de Producteurs au Danemark qui se concentre sur la pêche côtière et représente environ 2% des navires de pêche danois.

Pierre Commere (PACT'ALIM) a souhaité savoir s'il existait une flotte de pêche lointaine au Danemark et, dans l'affirmative, si cette flotte participait à des Organisations de Producteurs.

Thomas Kruse (DFPO) a répondu que des navires de pêche danois opéraient dans les activités de pêche à la crevette dans les eaux groenlandaises. Dans la flotte pélagique, une vingtaine de navires opéraient dans les eaux internationales, avec une grande activité en mer du Nord, y compris dans les



eaux britanniques. La flotte était également active dans le Skagerrak, c'est-à-dire dans les eaux danoises et norvégiennes.

Garazi Rodríguez Valle (APROMAR) a souhaité savoir si la DFPO collaborait à des activités de sensibilisation avec d'autres parties prenantes, par exemple des associations d'aquaculture.

Thomas Kruse (DFPO) a répondu que la Danish Seafood Association constituerait le forum le plus approprié pour de tels échanges.

Poul Melgaard (Danish Seafood Association) a indiqué qu'il n'y avait pas d'activités de sensibilisation en cours en raison d'un manque de financement. Dans le cadre du FEAMPA, les Organisations de Producteurs ont reçu des fonds pour mener des campagnes de sensibilisation, mais la coopération tout au long de la chaîne d'approvisionnement s'est révélée insuffisante.

Christophe Vande Weyer (DG MARE), se référant à l'ambitieux Plan de Production et de Commercialisation de la DFPO, a voulu savoir si la DFPO entretenait des relations étroites avec les autorités nationales et si des négociations importantes étaient nécessaires pour approuver le plan.

Thomas Kruse (DFPO) a répondu que son organisation travaillait en étroite collaboration avec les autorités danoises dans le cadre de la préparation des Plans de Production et de Commercialisation. Le plan comprend un vaste catalogue de 20 à 30 activités, qui ont été contrôlées par les autorités nationales.

Nicolás Fernández Muñoz (OPP72) a demandé des exemples précis d'activités menées par la DFPO, notamment en ce qui concerne la coexistence avec d'autres secteurs. M. Fernández s'est dit préoccupé par la concentration importante de navires de pêche au sein de deux Organisations de Producteurs, et en particulier par le manque de représentation des pêcheurs côtiers, qui sont les plus touchés par les parcs éoliens.

Thomas Kruse (DFPO) a précisé que seuls 2 % environ des pêcheurs côtiers danois ne faisaient pas partie de la DFPO ou de la Danish Pelagic Producer Organisation. En ce qui concerne les activités de pêche danoises, il existe une flotte côtière importante, composée aussi bien de navires de petite taille que de navires de grande taille.

Nicolás Fernández Muñoz (OPP72) a fait part de sa satisfaction quant à l'existence d'une flotte côtière importante. M. Fernández s'est dit préoccupé par la vente croissante, depuis 2006, des droits de pêche des pêcheurs artisanaux au Danemark, ce qui a eu un impact sur la durabilité sociale et sur les communautés côtières. Il a affirmé que les Organisations de Producteurs devraient se concentrer sur les communautés côtières.

Thomas Kruse (DFPO) a assuré M. Fernández que la DFPO encourageait la pêche côtière durable et qu'elle avait pour objectif une croissance inclusive et équilibrée pour toutes les parties prenantes. Un outil spécial a été utilisé pour les quotas destinés aux pêcheurs côtiers et aux jeunes pêcheurs.

- **Mise à jour du document guide répertoriant toutes les Organisations de Producteurs de la pêche et de l'aquaculture et leur travail par Paul Thomas (EAPO)**



Paul Thomas (EAPO) a rappelé qu'un engagement avait été pris d'élaborer un document guide répertoriant toutes les Organisations de Producteurs de la pêche et de l'aquaculture et leur travail. M. Thomas a indiqué qu'un modèle avait été élaboré et qu'il serait bientôt transmis aux membres de l'EAPO afin de recueillir leurs commentaires. Il sera ensuite distribué aux Organisations de Producteurs figurant sur la liste officielle de la DG MARE. M. Thomas a admis que la livraison du document avait pris du retard. Un avant-projet, basé sur les commentaires des membres de l'EAPO, devrait être terminé d'ici septembre 2024.

- **Échange de points de vue**

Bruno Guillaumie (EMPA) a souligné que l'EAPO est composée d'Organisations de Producteurs de la pêche, de sorte que le document guide risque de refléter uniquement les objectifs de ces organisations. M. Guillaumie a encouragé M. Thomas à consulter des Organisations de Producteurs de l'aquaculture, y compris celles qui travaillent avec des mollusques. La collaboration entre le MAC et le Conseil Consultatif de l'Aquaculture pourrait également être pertinente.

Le Président a reconnu qu'il existait des différences entre les Organisations de Producteurs de la pêche et de l'aquaculture, et qu'il serait donc nécessaire que ces organisations collaborent.

Paul Thomas (EAPO) a reconnu que l'EAPO ne représentait que les associations de pêche. M. Thomas a demandé à M. Guillaumie de lui fournir des contacts d'associations d'aquaculture, afin que leur point de vue puisse être intégré dans le modèle.

Critères de durabilité pour les produits de la pêche et de l'aquaculture

- **Examen du projet d'avis sur l'élaboration d'indicateurs de durabilité de la pêche par le CSTEP**

Le Président a rappelé que, à partir du rapport technique du CSTEP, un questionnaire a été diffusé aux membres du 6 au 20 mai 2024. Des réponses ont été apportées par la FEDEPESCA, PACT'ALIM, Oceana et EAPO. Le projet d'avis a été diffusé le 23 mai 2024. Le Président s'est dit déçu que les indicateurs socio-économiques n'aient pas été élaborés par le CSTEP. Il a rappelé que l'objectif du CSTEP était de développer des indicateurs basés sur des données traçables. Deux systèmes ont été développés par le CSTEP, dépendant de la disponibilité des données.

Le Secrétaire Général a indiqué qu'avant la réunion, des commentaires préliminaires avaient été reçus d'EAPO et de Conxemar.

Amélie Laurent (Oceana), en ce qui concerne la section 2 relative à l'« indicateur de l'état des stocks », a souligné l'importance des sous-zones de la FAO. Mme Laurent a suggéré de remplacer la référence « sans entrer dans le détail concernant les sous-zones » par « et les sous-zones lorsqu'elles sont disponibles ».

Paul Thomas (EAPO) a affirmé que les échanges concernant les indicateurs de durabilité dépassaient le domaine de compétence du MAC. Selon lui, avant de finaliser l'avis, le projet devrait être transmis aux autres Conseils Consultatifs afin de recueillir des contributions supplémentaires.



Pierre Commère (PACT'ALIM) a souligné l'importance de l'aspect pratique et de la facilité d'utilisation pour le marché. M. Commère a indiqué que plusieurs commentaires des membres des ONG appelaient à des informations plus détaillées, tandis que les producteurs primaires se concentraient sur la gestion et la manipulation des indicateurs d'une manière pratique. L'industrie de transformation a exprimé son inquiétude quant à la disponibilité des données à utiliser. Selon lui, la référence à des zones plus vastes de la FAO offrirait une plus grande stabilité. Il a appelé à une discussion plus générale entre les membres avant de se lancer dans une analyse détaillée du texte.

Le Président a fait remarquer que la manière dont la Commission utiliserait les indicateurs de durabilité n'était pas suffisamment explicite. Les discussions sur l'intégration des critères ont été assez techniques. Dans le cadre du Système 1, les données légalement requises de la part des producteurs primaires seraient utilisées. Dans le cadre du Système 2, les producteurs pourraient aller au-delà des données obligatoires. Le Président s'est inquiété du fait que la Commission ne prenne pas pleinement en compte les questions pratiques soulevées par les opérateurs des différents secteurs. Il s'est également interrogé sur les prochaines étapes.

Gerd Heinen (DG MARE) a dit comprendre les réitérations des membres concernant la prise en compte des trois piliers de la durabilité. M. Heinen a expliqué que les critères de durabilité étaient basés sur des informations traçables, telles que l'engin de pêche et la zone de capture. Il serait plus difficile de définir des indicateurs socio-économiques basés sur des données traçables, mais les suggestions sont les bienvenues. En ce qui concerne les prochaines étapes, M. Heinen a précisé que cela dépendrait de la prochaine Commission, car les indicateurs de durabilité pourraient potentiellement être utilisés en tant que « soft law » (législation non contraignante) ou en tant que législation réelle. Il a reconnu la complexité et les aspects extrêmement techniques du rapport du CSTEP. Les services de la Commission projettent de développer un outil d'ici le début de l'année 2025, permettant une notation basée sur des données saisies par les opérateurs et/ou les consommateurs. Les parties prenantes, y compris le MAC, auraient la possibilité de tester l'outil.

Vanya Vulperhorst (Oceana), en réponse à l'intervention de M. Commère, a exprimé sa préférence pour l'utilisation de toutes les données disponibles. Les sous-zones de la FAO sont disponibles pour certains produits. Suite à la révision du Règlement de Contrôle de la Pêche, dans le cas des produits importés, cette information sera disponible dans la documentation des captures. Mme Vulperhorst a affirmé que la mise à disposition d'un plus grand nombre de données profiterait aux producteurs et aux consommateurs. Elle s'est déclarée prête à fournir des informations directement à la DG MARE.

Stefan Meyer (Bundesverband der deutschen Fischindustrie und des Fischgrosshandels e.V.) a attiré l'attention sur un projet allemand de communication d'informations sur la zone de capture et l'état des stocks. M. Meyer a affirmé que le secteur de la grande distribution avait besoin de flexibilité et d'interopérabilité. D'après son expérience, de plus en plus de jeunes responsables de portefeuilles de vente au détail manquent de connaissances sur les produits de la pêche, car il existe des centaines d'espèces et d'origines de poissons. Cela les conduit à se contenter de copier des listes issues de rapports d'experts. M. Meyer a affirmé que les nouvelles règles en matière de devoir de vigilance renforçaient les responsabilités des opérateurs et le partage des informations, et qu'il n'était donc pas nécessaire de créer un nouvel outil. L'accès à l'information doit plutôt être amélioré.



Janne Posti (Conxemar) s'est dit préoccupé par la méthodologie utilisée pour élaborer les indicateurs de durabilité, car elle n'inclut pas tous les produits, notamment les produits de l'aquaculture et les produits transformés. Les produits transformés représentent environ 50 % des produits sur le marché mais ne sont pas couverts par les obligations en matière d'information prévues à l'article 35 du règlement relatif à l'Organisation Commune des Marchés. Par conséquent, M. Posti s'est dit préoccupé par le fait qu'une perspective inadéquate serait présentée aux consommateurs. Il a affirmé que les indicateurs de durabilité devraient couvrir tous les produits alimentaires, car les produits de la terre ont plus d'impacts que les produits de la pêche sauvage.

Daniel Voces (Europêche) a souligné la complexité de la mise en œuvre des critères de durabilité dans la pratique. M. Voces a préconisé de procéder à une approche générale, tout en prenant particulièrement en compte la valeur ajoutée pour le marché et les consommateurs. L'utilisation de trois indicateurs serait sans doute source de confusion pour les consommateurs et la chaîne de distribution. Il serait souhaitable de se pencher sur les avantages avant de procéder à l'élaboration d'un outil complexe.

Le Président a souligné que la Commission travaillait déjà à l'élaboration des indicateurs de durabilité et que l'outil serait mis à disposition quoi qu'il arrive. Plusieurs aspects techniques doivent être abordés concernant la gestion des pêches, la fréquence des données et l'importance de l'information aux consommateurs. Le Président a suggéré de procéder à l'analyse des éléments techniques et, ensuite, d'inclure des éléments généraux.

Amélie Laurent (Oceana) a suggéré d'inclure un paragraphe expliquant les deux systèmes.

Le Président a soutenu que, les deux systèmes étant expliqués dans le rapport du CSTEP, il n'était pas nécessaire d'inclure des paragraphes supplémentaires dans le projet d'avis à ce sujet.

Vanya Vulperhorst (Oceana) a déclaré qu'il serait pertinent d'indiquer quels membres sont favorables au Système 1 et quels membres sont favorables au Système 2.

Le Président a convenu que les membres pourraient exprimer leur préférence pour l'un ou l'autre des deux systèmes, mais que les descriptions techniques des indicateurs devraient être supprimées du projet d'avis.

Le Secrétaire Général a souligné que les deux systèmes seraient utilisés. Le Système 2 sera utilisé lorsque les opérateurs sont disposés à fournir des données supplémentaires. L'outil de notation de la durabilité est déjà en cours de développement et sera bientôt achevé.

Gerd Heinen (DG MARE) a souligné que les deux systèmes ont été conçus pour se compléter l'un l'autre et qu'ils sont destinés à coexister. Lorsque des données détaillées ne sont pas disponibles, le Système 1 sera utilisé par défaut. Une telle approche permettrait de couvrir davantage de produits, en particulier les importations. En ce qui concerne les autres dimensions de la durabilité, des suggestions spécifiques sur les indicateurs à utiliser seraient nécessaires. M. Heinen a indiqué qu'une fois que l'outil serait disponible en vue d'être testé, les membres seraient en mesure de donner leur avis sur les aspects techniques.



Paul Thomas (EAPO) a convenu que les deux systèmes étaient destinés à coexister, mais il a affirmé qu'il était difficile de comprendre à quel moment un produit pouvait relever du Système 2. Une discussion plus approfondie est nécessaire sur la manière dont les produits peuvent répondre aux exigences du Système 2 et sur le « bonus » fourni.

Le Président a souligné qu'il devrait y avoir un consensus sur la promotion d'une information aussi précise que possible.

Stefan Meyer (Bundesverband der deutschen Fischindustrie und des Fischgrosshandels e.V.) a affirmé que l'outil ne devrait pas être une priorité, car il ne relève pas de la responsabilité de la Commission, mais de celle des opérateurs. Selon lui, il existe un risque que de mauvaises données soient utilisées. À titre d'exemple, de nombreux pays tiers n'accordent pas la priorité à la qualité de l'évaluation de leurs stocks, notamment en ce qui concerne les évaluations des stocks de pêches mixtes. Il conviendrait plutôt de privilégier la responsabilité des opérateurs en faisant preuve de vigilance.

Le Président a déclaré que le développement d'un terrain d'entente pourrait réduire l'ambiguïté dans l'obtention des données, en particulier pour les produits importés. Le Président a souligné l'importance pour les opérateurs de saisir les données directement dans l'outil, ce qui signifie qu'il est nécessaire de déterminer qui sera responsable du suivi du système.

Bruno Guillaumie (EMPA) s'est demandé si le CSTEP prenait en compte les mollusques et la production aquacole. M. Guillaumie s'est également interrogé sur la manière dont les indicateurs seraient mis en comparaison entre les différents produits. Il s'est prononcé en faveur d'une plus grande information aux consommateurs, mais a ajouté que l'approche devrait être plus horizontale.

Le Président a rappelé que des informations étaient déjà disponibles dans le cadre du règlement relatif à l'Organisation Commune des Marchés. À l'heure actuelle, une certaine confusion règne déjà parmi les consommateurs. L'objectif de la Commission est d'utiliser des informations traçables. Selon lui, avec un effort supplémentaire, des indicateurs socio-économiques traçables pourraient être développés.

Pierre Commere (PACT'ALIM) a souligné l'importance d'une comparabilité avec d'autres produits alimentaires au titre du cadre pour un système alimentaire durable. M. Commère s'est interrogé sur la manière dont les travaux sur les produits de la pêche seraient utilisés et intégrés dans le contexte plus large de l'étiquetage de durabilité. Il a souligné qu'à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement, il était nécessaire de préparer les éléments de données afin de les regrouper et de pouvoir les comparer.

Alessandro Manghisi (ASC) a souligné que la production aquacole n'avait pas été totalement prise en compte. M. Manghisi a appelé à la collecte d'autant de données que possible pour répondre aux attentes des consommateurs. Il a appelé au développement d'un système pour les produits de l'aquaculture avec des normes claires.

Le Président a rappelé que le rapport du CSTEP était axé sur les produits de la pêche et que le projet d'avis était donc également axé sur les produits de la pêche. Néanmoins, la section 5 du projet d'avis souligne l'absence de couverture des produits de l'aquaculture.



Paul Thomas (EAPO), en ce qui concerne la section 3 relative à l' « indicateur sur le risque de prises accessoires d'espèces sensibles », a déclaré que, dans le cadre du Système O, les données étaient très regroupées. Une plus grande précision est nécessaire pour que l'indicateur soit représentatif.

Le Président a reconnu que le niveau de précision des indicateurs n'était pas toujours le même.

Stefan Meyer (Bundesverband der deutschen Fischindustrie und des Fischgrosshandels e.V.), concernant la section 4 sur l' « indicateur de l'impact sur les fonds marins », a affirmé que l'indicateur nécessiterait des données cartographiques. Il s'agirait d'un défi, étant donné qu'elles ne sont pas disponibles dans le cas de nombreux produits en provenance de pays tiers. Une plus grande sensibilisation à cette question dans les pays tiers est nécessaire. M. Meyer a affirmé qu'il faudrait davantage d'informations sur les conséquences pour le climat et la biodiversité.

Vanya Vulperhorst (Oceana) a rappelé que les indicateurs de durabilité utilisaient les informations sur les engins de pêche disponibles dans le cadre du règlement de l'Organisation Commune des Marchés. La directive « Stratégie pour le milieu marin » utilise déjà ces données. M. Vulperhorst a affirmé que les données ne seraient jamais parfaites, mais qu'il était important de tester l'outil. Dans le cas contraire, il serait nécessaire d'attendre pendant très longtemps l'amélioration des données avant de pouvoir poursuivre. Selon elle, les informations fournies par l'outil seraient utiles aux entreprises.

Le Président a exprimé des inquiétudes quant à certaines données et à leur utilisation. Les produits de l'UE pourraient être notés à l'aide de critères bien étudiés, mais cela ne serait pas nécessairement pratique pour les opérateurs. Les consommateurs devraient recevoir des données opérationnelles.

Janne Posti (Conxemar), concernant la section 5 sur le « manque de couverture des produits aquacoles », a souligné que les informations n'étaient disponibles que dans le cas des produits frais. M. Posti a suggéré d'inclure une référence au pourcentage de produits d'aquaculture et de produits transformés sur le marché de l'UE, qui ne seraient pas couverts par les indicateurs de durabilité.

Roberto Carlos Alonso Baptista de Sousa (ANFACO-CECOPECA) a affirmé que la différenciation prévue par la législation européenne entre les produits frais et les produits transformés était justifiée. Pour les produits relevant du chapitre 16 de la Nomenclature Combinée, il existe une grande variété de techniques de transformation. M. Alonso s'est demandé si des exigences similaires seraient imposées aux produits transformés à base de viande, étant donné que les produits de la pêche font l'objet d'un nombre croissant de difficultés.

Janne Posti (Conxemar) a affirmé qu'il devrait y avoir une égalité des conditions de concurrence sur le marché, d'autant plus que les produits de la pêche transformés représentent plus de 40 % du marché de l'UE.

Le Secrétaire Général a demandé à M. Heinen si les produits transformés avaient été pris en compte par le CSTEP, en particulier si une révision de l'article 35 de l'Organisation Commune des Marchés serait nécessaire ou si la transmission d'informations de traçabilité dans le cadre du Règlement relatif au Contrôle de la Pêche serait suffisante.

Gerd Heinen (DG MARE) a répondu que les informations traçables prévues par le Règlement relatif au contrôle de la pêche pourraient éventuellement être utilisées. Dans le cadre de l'évaluation de la



Politique Commune de la Pêche, la Commission se penchera sur les exigences en matière d'information aux consommateurs. Cela permettrait de déterminer si les exigences actuelles en matière d'information aux consommateurs sont suffisantes.

Le Président a suggéré de privilégier un système destiné aux opérateurs et de ne s'adresser aux consommateurs que dans un second temps.

Vanya Vulperhorst (Oceana) a déclaré qu'en 2025, des informations seraient disponibles pour un plus grand nombre de produits et qu'il conviendrait donc de les inclure dans le système. Selon elle, les indicateurs devraient être utilisés dès que les données sont disponibles.

Janne Posti (Conxemar) a soutenu que la question devrait être mentionnée dans le projet d'avis.

Roberto Carlos Alonso Baptista de Sousa (ANFACO-CECOPECA) a souligné que chaque partie de la chaîne d'approvisionnement a ses propres solutions. Les entreprises de transformation achètent des produits relevant du chapitre 03 de la Nomenclature Combinée. Les produits du chapitre 03 et du chapitre 16 ne sont pas toujours comparables. Il est nécessaire de trouver des moyens permettant d'analyser les différentes parties de la chaîne d'approvisionnement.

Le Président, concernant la section 6 sur « l'absence de couverture des piliers sociaux et économiques de la durabilité », a souligné l'importance des trois piliers de la durabilité.

Vanya Vulperhorst (Oceana), concernant la section 7 sur la « disponibilité des informations », a affirmé qu'une révision du règlement sur l'Organisation Commune des Marchés pourrait bénéficier à la fois aux consommateurs et aux producteurs en établissant une base juridique pour la collecte de données.

Janne Posti (Conxemar) a approuvé l'intervention de Mme Vulperhorst.

Roberto Carlos Alonso Baptista de Sousa (ANFACO-CECOPECA) a affirmé que les membres devraient attendre la fin de l'étude sur les systèmes de traçabilité réalisables et les procédures pour les produits préparés et conservés.

Christine Absil (Good Fish Foundation) a suggéré d'inclure une référence au point soulevé par le CSTEP selon lequel une révision de l'Organisation Commune des Marchés serait nécessaire pour développer pleinement les indicateurs de durabilité avec des données traçables.

Le Président a conclu en recommandant que l'avis soit reformulé pour refléter les discussions de la journée, puis qu'il soit à nouveau diffusé avant d'être envoyé au Comité Exécutif.

- **Voie à suivre**

Le Président a suggéré de procéder à une nouvelle rédaction du texte afin de refléter les discussions qui ont eu lieu.

Observatoire Européen du Marché des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture (EUMOFA)



- **Examen du projet d'avis révisé sur les suggestions d'études à intégrer dans le Programme de Travail de l'EUMOFA**

Le Président a rappelé que le projet d'avis avait été examiné lors de la réunion du 31 janvier 2024. Il a été convenu, en tant que point d'action, que le texte serait rediffusé afin de recueillir de nouvelles suggestions et que la version actualisée serait examinée lors d'une réunion ultérieure. Le Président a invité les membres à donner leur avis sur le texte révisé.

Paul Thomas (EAPO) a souhaité savoir si le thon germon faisait partie du champ d'application de l'étude sur le secteur thonier de l'UE, que le MAC a suggérée en 2023.

Le Secrétaire Général a confirmé que le thon germon faisait partie de l'étude.

Roberto Carlos Alonso Baptista de Sousa (ANFACO-CECOPESCA) a déclaré qu'à la section 5 sur les « Discussions de l'EUMOFA », le thème de la durabilité était trop important. Selon lui, il est nécessaire de prendre en compte la diminution de la consommation de produits de la pêche et de l'aquaculture en Europe. Des discussions devraient avoir lieu sur les moteurs de la consommation afin de mieux comprendre les comportements d'achat des consommateurs, ce qui permettrait à l'industrie de s'adapter de manière appropriée.

Le Président a convenu qu'il était important de prendre en compte les tendances de consommation.

Stefan Meyer (Bundesverband der deutschen Fischindustrie und des Fischgrosshandels e.V.) a ajouté que l'EUMOFA devrait, tant pour les études que pour les panels, utiliser les données les plus récentes concernant les consommateurs.

Paul Thomas (EAPO) a déclaré que les analyses thématiques pourraient alimenter les discussions de l'EUMOFA.

Christophe Vande Weyer (DG MARE) a souligné qu'une enquête Eurobaromètre spécifique sur les habitudes des consommateurs européens en matière de produits de la pêche et de l'aquaculture serait lancée au cours du premier trimestre 2025. Par conséquent, un ambitieux Entretien EUMOFA (EUMOFA Talk) sur le sujet pourrait avoir lieu après, tout en impliquant le plus grand nombre possible de parties prenantes, par exemple lors de la Foire Conxemar (Conxemar Fair).

Le Groupe de Travail a approuvé le projet d'avis révisé sur « L'Observatoire Européen du Marchés des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture (EUMOFA) : Suggestions d'études à intégrer dans le Programme de Travail (2024) ».

- **Voie à suivre**

Le Président a proposé de soumettre l'avis approuvé au Comité Exécutif en vue de son examen et de son éventuelle adoption.

Questions diverses



- **Évaluation à mi-parcours du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture**

Le Secrétaire Général a rappelé que le 17 juin 2024, les consultants externes engagés par la Commission européenne organiseront un atelier sur l'évaluation à mi-parcours du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture. Le Secrétaire Général a fait part de sa disponibilité pour représenter le MAC lors de cet atelier et a invité les membres à donner leur avis sur tout point majeur à soulever au nom du Conseil Consultatif.

DRAFT



Résumé des points d'action

- Obligation de Débarquement
 - Le Secrétariat soumettra aux services de la Commission, sous forme écrite, les questions soulevées par les membres sur l'étude appuyant l'évaluation.
 - Le Secrétariat transmettra aux membres un questionnaire sur l'évaluation de l'obligation de débarquement, qui servira de base à un projet d'avis à examiner lors de la prochaine réunion.

- Sensibilisation et rôle des Organisations de Producteurs
 - L'EAPO inclura des représentants de l'aquaculture dans l'élaboration du document-guide répertoriant toutes les Organisations de Producteurs de la pêche et de l'aquaculture et leurs travaux.

- Critères de durabilité pour les produits de la pêche et de l'aquaculture
 - Le Secrétariat doit réviser le projet d'avis sur le « Développement d'indicateurs de durabilité de la pêche par le CSTEP » afin de refléter les échanges qui ont eu lieu, ce qui sera suivi d'une nouvelle diffusion.

- Observatoire Européen du Marché des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture (EUMOFA)
 - Projet d'avis sur l'« Observatoire Européen du Marché des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture (EUMOFA) : Suggestions d'études à intégrer dans le Programme de Travail (2024) » à soumettre au Comité Exécutif en vue de son examen et de son éventuelle adoption.

DRAFT



Liste des participants

Représentant	Organisation	Rôle
Alonso Abreu Lozano	OPP80 Punta del Moral	Membre
Amélie Laurent	Oceana	Membre
Aodh O'Donnell	IFPO	Membre
Arthur Yon	FROM Nord	Membre
Bruno Guillaumie	European Molluscs' Producers Association (EMPA)	Membre
Christophe Vande Weyer	European Commission	Expert
Daniel Voces de Onáindi	Europêche	Membre
Emiel Brouckaert	European Association of Fish Producers Organisations (EAPO)	Membre
Garazi Rodríguez Valle	APROMAR	Membre
Gerd Heinen	European Commission	Expert
Iñigo Azqueta Ruiz-Gallardón	FEICOPESCA / ANFACO-CECOPECA	Membre
Janne Posti	Conxemar	Membre
Jarosław Zieliński	Polish Fish Producers Association (PFPA)	Membre
Javier Barón Fernández	Spain	Observateur
Jean-Marie Robert	Les Pêcheurs de Bretagne	Président
Jens Høj Mathiesen	Danish Seafood Association	Membre
John Lynch	Irish South and East Fish Producers Organisation (ISEFPO)	Membre
José Beltrán	OPP Burela	Membre
José Carlos Escalera	Federación de Cofradías de Pescadores de Cádiz (FECOPECA)	Membre
Juan Manuel Trujillo Castillo	European Transport Workers' Federation (ETF)	Membre
Julien Lamothe	ANOP	Membre
Katarina Sipic	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE) / European Federation of National Organizations of Importers and Exporters of Fish (CEP)	Membre
Louis Lambrechts	WWF	Membre
Mariano García García	Cofradía "Virgen del Carmen" de Isla Cristina	Membre





Market Advisory Council

Représentant	Organisation	Rôle
Nicolás Fernández	Organización Productores Pesqueros Artesanales Lonja de Conil (OPP72)	Membre
Paul Thomas	European Association of Fish Producers Organisations (EAPO)	Membre
Pedro Luis Casado López	Asociación de Armadores Punta del Moral (OPP80)	Membre
Pedro Reis Santos	Market Advisory Council (MAC)	Secretariat
Pierre Commère	PACT'ALIM	Membre
Pim Visser	VisNed	Membre
Poul Melgaard	Danish Seafood Association	Membre
Roberto Alonso	ANFACO-CECOPECA / FEICOPESCA	Membre
Rosalie Tukker	Europêche	Membre
Stefan Meyer	Bundesverband der deutschen Fischindustrie und des Fischgrosshandels e.V.	Membre
Thomas Kruse	Danish Fishers Producer Organisation / Danish Pelagic Producer Organisation	Membre
Vanya Vulperhorst	Oceana	Membre
Yobana Bermúdez Rodríguez	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE)	Membre

